

VISION, IMAGE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE, MULTIMEDIA

PARCOURS IMAGE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

■ Tableau des enseignements et contrôle des connaissances

L'année se compose en deux semestres universitaires, le premier étant dédié aux enseignements théoriques et le deuxième, à la mise en œuvre pratique par un stage de 4 mois en milieu industriel. Les enseignements théoriques se divisent en 7 UE obligatoires. Les parcours types (Vision conseillé aux électroniciens et Image/IA et Multimedia conseillés aux informaticiens) sont définis en fonction des UE suivis. Tous les enseignements, cours, TD et TP sont obligatoires.

SEMESTRE 3 et 4

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE	discipline	Semestre	CM	TD	TP	CI	Total	ECT S	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
PARCOURS VISION												
MI3-II1	Traitements Avancés des Images (Tronc Commun)	S3	20	14	16		50	6	CC/CT	2	1	3
EI3a	Optique et capteurs pour la vision artificielle	S3	26		24		50	6	CC/CT	2	1	3
EI3b	Compression, transmission d'image et CEM	S3	30	8	12		50	6	CC/CT	2	1	3
EI3c	Reconnaissance de formes pour le contrôle qualité et la sécurité, statistiques	S3	26	16	8		50	6	CC/CT	2	1	3
Ei3d	Architectures pour le temps réel	S3	30		20		50	6	CC/CT	2	1	3
TOTAL PARCOURS VISION			132	38	80		250	30				

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE	discipline	Semestre	CM	TD	TP	CI	Total	ECT S	Type éval ⁽¹⁾	coeff CT	coeff CC	total coef
PARCOURS IMAGE ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE												
MI3-II1	Traitements Avancés des Images (Tronc Commun)	S3	20	14	16		50	6	CC/CT	2	1	3
MI3-II2	Synthèse d'images et Infographie	S3	20	16	14		50	6	CC/CT	2	1	3
MI3-II3	Analyse d'images et Imagerie médicale	S3	30	8	12		50	6	CC/CT	2	1	3

MI3-II4	Outils de l'IA	S3	24	14	12		50	6	CC/CT	2	1	3
Opt 1 : MI3-II5 OU Opt 2 : MI3-AR2	Systèmes d'information	S3	20	14	16		50	6	CC/CT	2	1	3
	Application Jeux Video, Production Audiovisuelle et Réalité Virtuelle	S3	20	16	14		50	6	CC/CT	2	1	3
TOTAL PARCOURS IIA option1			114	66	70		250	30				
TOTAL PARCOURS IIA option2			114	68	68		250	30				
PARCOURS MULTIMEDIA												
MI3-MM1	Media	S3	24	14	12		50	6	CC/CT	2	1	3
MI3-MM2	Réseaux	S3	24	14	12		50	6	CC/CT	2	1	3
MI3-MM3	Système d'information	S3	24	14	12		50	6	CC/CT	2	1	3
MI3-MM4	Applications	S3	24	14	12		50	6	CC/CT	2	1	3
MI3-MM5	Pratiques plastiques	S3		50			50	6	CC		3	3
TOTAL PARCOURS MULTIMEDIA			96	106	48		250	30				
UE OBLIGATOIRES DU TRONC COMMUN												
MI390	Droit & Gestion des techniques de l'information	S4	20	30			50	6	CC/CT	2	1	3
M4-CG2	Anglais	S4		50			50	6	CC	2	3	3
M4-Pr	Projet	S4		50			50	6	Dossier et oral		3	3
M4-SE	Stage en entreprise	S4						12	Mémoire et oral		3	3
TOTAL UE TRONC COMMUN				150			150	30				

■ **Modalités de contrôle des connaissances**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

□ **Sessions d'examen : précisions**

• **Première session**

A chaque élément constitutif d'UE est attribuée une note sur 20 qui est la moyenne pondérée des notes obtenues à l'écrit (coefficient 2) et au contrôle continu (coefficient 1). L'UE projet du semestre S4 (M4-PR) fait l'objet de la rédaction d'un dossier, d'un exposé oral et le cas échéant d'une démonstration pratique. Une note globale sur 20 est attribuée pour ce projet.

Les étudiants de M2 obtiennent le diplôme de Master professionnel VIM s'ils valident les UE d'un parcours type conseillé ou un parcours modifié validé par une équipe pédagogique du Master.

L'obtention du diplôme est subordonnée à l'obtention de la moyenne générale compensatoire calculée à partir des notes des UE théoriques, de l'UE projet et de l'UE stage en entreprise.

Ce stage fait l'objet de la rédaction d'un mémoire, d'un exposé oral et le cas échéant d'une démonstration pratique. Une note globale sur 20 est attribuée pour ce stage. La note de stage tient compte de l'appréciation de l'encadrant en entreprise.

Le suivi de la spécialité peut être envisagé en formation continue par validation d'acquis personnel ou professionnels. Ceci permettra d'obtenir une équivalence des compétences acquises par un étudiant de cycle normal à l'issue de l'année M1 du master. Les étudiants en cycle formation continue peuvent demander un aménagement de suivi ou inscription sur deux ans. Ils peuvent capitaliser les notes

obtenues aux enseignements suivis la première année. Ils ne peuvent pas repasser les enseignements capitalisés lors d'une année précédente.

- **Deuxième session**

La deuxième session se déroulera sous forme d'oraux ou d'écrits selon les UE. Elle portera sur l'ensemble des UE suivies par l'étudiant non validées en première session. La note d'examen de deuxième session remplace la note d'examen de la première session, la note de contrôle continu étant conservée.

□ **Règles de validation et de capitalisation :**

COMPENSATION : Une compensation annuelle s'effectue. La note annuelle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du M2 affectées des coefficients. L'année est validée si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Stages

Le stage couvre une période minimale de quatre mois, pouvant débuter en mars.

Le stage fait l'objet de la rédaction d'un mémoire, d'un exposé oral et le cas échéant d'une démonstration pratique. Une note globale sur 20 est attribuée pour ce stage. La note de stage tient compte de l'appréciation de l'encadrant en entreprise.